Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 43 (1963)
Heft: 2: L'avenir de l'entreprise

Rubrik: La vie économique en Suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vie économique en Suisse

Conseil de l'AELE

La conférence des ministres de l'AELE s'est tenue à Lisbonne au début du mois de mai. Elle a décidé la suppression complète des droits de douane sur les produits industriels entre les pays membres pour la fin de 1966, alors que cette suppression n'était prévue que pour 1970. En attendant, une nouvelle réduction de 10 % interviendra à la fin de cette année. D'autre part, les membres de l'AELE ont conclu des accords bilatéraux et multilatéraux en matière d'importation de produits agricoles.

Conseil du GATT

La conférence des ministres du GATT qui s'est tenue à Genève du 16 au 21 mai a ouvert la voie à ce qu'on a appelé le « Kennedy Round ». Elle a ainsi manifesté son désir de voir se développer la libéralisation des échanges commerciaux sur le plan mondial.

Compte d'État de la Confédération pour l'année 1962

Les résultats du compte d'État de la Confédération pour 1962 sont caractérisés par des recettes notablement supérieures à celles qui avaient été prévues au budget. En outre, tous les crédits ouverts n'ont pas pu être utilisés. Si bien que malgré certaines dépenses imprévues, on enregistre un boni exceptionnellement élevé qui dépasse de près d'un demi-milliard les prévisions. Dans ces conditions et pour éviter une certaine propension à l'augmentation inconsidérée des dépenses, il serait opportun d'envisager des allègements fiscaux, qui interviennent à aussi brève échéance que possible et qui portent sur des chiffres appréciables. C'est dans cet ordre d'idée que vient d'être déposée à la Chancellerie fédérale une initiative populaire tendant à une réduction immédiate de 20 % de l'impôt pour la défense nationale.

Loi sur les cartels

Le référendum n'ayant pas été demandé, la loi fédérale du 20 décembre 1962 sur les cartels et organisations analogues pourra être promulguée prochainement. Le Conseil fédéral édictera le règlement de la Commission des cartels et fixera la date de l'entrée en vigueur de la loi, vraisemblablement le 1er juillet 1963.

On peut dire que la nouvelle loi suisse en cette matière comporte des dispositions modérées et raisonnables, dont l'adoption a été facilitée par le fait que notre économie, bien que cartellisée, est restée capable de soutenir la concurrence étrangère. La modération de la loi s'explique également par la crainte justifiée que des mesures trop incisives à l'encontre des cartels ne compromettent la structure économique du pays, qui est essentiellement une économie de classes moyennes. La loi dispose entre autres que le Département de l'Économie publique peut intenter action devant le Tribunal fédéral contre un cartel ou une organisation analogue qui empêche la concurrence ou l'entrave notablement dans une branche économique ou une profession, d'une manière incompatible avec l'intérêt général, notamment au détriment des consommateurs.

Aide aux pays sous-développés

A l'assemblée générale des actionnaires de Nestlé Alimentana S.A., M. Max Petitpierre, Président du conseil d'administration et ancien conseiller fédéral, a déclaré entre autres en ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement :

« Dans la ligne que nous avons suivie jusqu'à présent, une entreprise comme Nestlé peut aider au développement des pays qui cherchent à s'industrialiser en les encourageant, par l'expérience, par des recherches et des essais, à rendre leur agriculture plus productive et à utiliser, pour l'alimentation et l'affouragement, leurs ressources naturelles. Nous croyons aussi qu'une stabilisation des prix des matières premières fournies par ces pays serait un élément favorable à leur développement, et nous nous félicitons que des accords soient en discussion entre pays producteurs et consommateurs de café et de cacao. Nous souhaitons qu'une entente intervienne. »

Exploitation de l'AVS

L'AVS a dépensé en tout en 1962, 998 millions, dont 987 affectés aux prestations sociales, alors que le reste représente les frais d'administration. Les recettes ont atteint au total la somme de 1 milliard 352 millions, les assurés et employeurs ayant versé 1 milliard 4 millions sous forme de cotisations et les pouvoirs publics 160 millions. Le solde des recettes, de 188 millions, est constitué par le produit des placements et des réévaluations. L'assurance invalidité a assumé 158 millions de charges, alors que ses recettes ont été portées en compte pour 185 millions. A fin 1962, les placements du fonds de compensations de l'AVS s'élevaient à 6 milliards 210 millions, le rendement brut moyen de ces placements s'élevant à 3,27 % à fin 1962 contre 3,24 % à fin 1961.

Salaires

Les résultats généraux de l'enquête de l'Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail, d'octobre 1962, sur les salaires et traitements, fait apparaître une sensible amélioration des revenus des salariés, amélioration moyenne de 7,6 % pour les ouvriers et de 6,6 % pour les employés.

Toutefois, le spirale des salaires est de nouveau en train de se mettre en marche sur le plan du personnel fédéral. En effet, l'Union fédérative du personnel des services publics réclame dans une requête au Conseil fédéral une série de mesures urgentes destinées à maintenir la capacité concurrentielle de la Confédération sur le marché du travail et à parer à la pénurie de personnel. Il est vrai que tous les « usagers » souffrent actuellement de la pénurie du personnel des administrations publiques, en partant des PTT.

Les nouvelles raffineries suisses

Les essais de mise en marche de la Raffinerie du Rhône S.A. à Collombey auront lieu vers le milieu du mois de juin.

D'autre part, on annonce qu'une grande entreprise pétrolière internationale a projeté de construire une autre raffinerie à Cornaux-Cressier, dans le canton de Neuchâtel. Cette raffinerie serait alimentée par un embranchement sur l'oléoduc Marseille-Karlsruhe.